

PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2019.

SEANCE PUBLIQUE

N° \*- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL – Projet pédagogique des établissements d'enseignement fondamental ordinaire, primaire spécialisé et artistique de la Ville de Verviers – Approbation.

LE CONSEIL

Vu le Décret « Missions » du 24 juillet 1997 en ses articles 63 et suivants définissant les missions prioritaires de l'enseignement et les structures propres à les atteindre;

Attendu que le projet pédagogique des écoles communales a été soumis à la Commission Paritaire Locale (COPALOC) en sa séance du 5 septembre 2019;

Attendu que l'avis rendu par cette assemblée est, unanimement, favorable ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que ce projet pédagogique a été présenté au Collège communal en sa séance 17 septembre 2019 en vue d'être soumis au Conseil communal ;

Vu l'avis émis par la Section de Madame BELLY, Echevine en sa séance 18 septembre 2019;

Par \* voix contre \* abstentions,

APPROUVE :

le projet pédagogique des établissements d'enseignement fondamental ordinaire, primaire spécialisé et artistique de la Ville de Verviers (voir annexe).



# Projet pédagogique des établissements d'enseignement fondamental (ordinaire et spécialisé) et artistique de la Ville de Verviers

## Approuvé par le Conseil communal du ....

Le projet pédagogique est, dans le respect du projet éducatif, l'expression des objectifs pédagogiques et des grands choix des méthodes utilisées pour tenter d'atteindre ceux-ci. La Ville de Verviers se réfère au Décret relatif à la promotion de l'École de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14.03.1995 ainsi qu'au décret Missions du 24.07.1997.

La Ville de Verviers veut que les enfants de ses écoles, maternelles et primaires, acquièrent les connaissances de base fondamentales et construisent les compétences indispensables à la vie sociale, économique et culturelle. Elle veut également les préparer à être disponibles, créatifs, autonomes et solidaires, et à devenir des citoyens libres et responsables.

Le projet pédagogique fixe les moyens à utiliser et les méthodes à développer pour atteindre les finalités du projet éducatif. Il met notamment en évidence les grandes options pédagogiques de l'enseignement communal verviétois que chaque équipe éducative doit s'efforcer de concrétiser.

## A. Etablissements d'enseignement fondamental ordinaire et primaire spécialisé.

### 1. Un projet communal pour une école de la réussite.

Apparaissent comme vecteurs importants de l'école de la réussite :

- une école qui favorise l'intégration de tous les enfants dans la vie scolaire et sociale, quelles que soient les origines sociales et culturelles de chacun ;
- une école qui favorise l'autonomie de l'enfant. Les écoles communales verviétoises visent à développer la capacité à agir seul, à acquérir des initiatives, à maîtriser un certain nombre d'outils mais aussi à apprendre à améliorer la vie en société ;
- une école qui permette à chacun de comprendre l'intérêt du savoir. On n'apprend bien qu'à partir du moment où apparaît l'utilité d'augmenter ses connaissances et ainsi être apte à apprendre toute sa vie ;
- une école qui permette à chacun, tout au long de la scolarité, d'acquérir les compétences l'autorisant, en fonction de ses choix, à s'intégrer aux différents niveaux d'enseignement qui lui sont offerts ou à la vie professionnelle ;
- une école qui prône la pratique d'une approche individualisée pour atteindre un dénominateur commun exigé par les socles de compétences ;
- une école qui mette l'accent sur l'évaluation continue des compétences (évaluation formative) qui développe petit à petit les capacités d'autoévaluation et d'autocorrection dans des limites fixées par les équipes éducatives ;
- une école qui encourage le travail en groupes et le développement des attitudes coopératives et démocratiques ;
- une école qui développe un climat relationnel chaleureux où chacun trouve l'atmosphère qui lui permette de développer ses qualités et de s'épanouir ;

- une école qui construise une pédagogie fonctionnelle qui permette une maturation progressive des acquis, qui respecte les règles fondamentales du développement humain ;
- une école où les enseignants se sentent personnellement concernés par la réussite de leurs élèves et se remettent continuellement en question ;
- une école où les enseignants cherchent à communiquer leur enthousiasme et désirent le partager avec leurs élèves ;
- une école qui respecte les règles fondamentales du fonctionnement humain afin de mieux gérer les rythmes différents d'acquisition de chacun ; Une école où l'on cherche à s'intégrer dans un contexte éducatif plus large qui veille à mettre tous les jeunes au contact des situations sociales, économiques, intellectuelles et culturelles de notre temps.

## **2. Un projet communal pour une pédagogie humaine.**

Sur le plan des méthodes, l'enseignement communal privilégie selon l'âge des enfants auxquels il s'adresse :

- une pédagogie qui accorde une attention particulière aux apprentissages de base. S'inspirant du projet pédagogique du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces, nos écoles prônent la création :
  - d'outils pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communication, source de plaisir, de créativité et d'activité de structuration et de mémorisation ;
  - d'outils de mathématiques et de sciences susceptibles d'amener les élèves à résoudre de véritables situations problèmes ;
  - d'outils à proposer à l'élève, construits avec lui, pour l'aider à structurer le temps ou l'espace et à découvrir son environnement dans ses dimensions locale, régionale, nationale et européenne ;
  - de référentiels construits avec l'élève pour gérer avec lui ses savoirs et savoir-faire de manière autonome.
- une pédagogie qui accepte les erreurs et permet d'exploiter celles-ci pour construire des savoirs ;
- une pédagogie qui lance des défis car chaque apprentissage suppose un nouvel obstacle à surmonter ;
- une pédagogie qui respecte la continuité des apprentissages du maternel au primaire ;
- une pédagogie qui, tout en utilisant l'évaluation continue des compétences comme moyen de pilotage des apprentissages, organise des évaluations certificatives en fin de cycle avec un souci d'intégration harmonieuse dans le cycle suivant ;
- une pédagogie qui favorise l'autonomie de l'enfant ;
- une pédagogie qui doit faire prendre conscience que des compétences et attitudes nouvelles doivent progressivement s'installer et se développer, parmi celles-ci :
  - stimuler les initiatives et le sens des responsabilités de l'élève,
  - amener chacun à exploiter au mieux ses richesses personnelles,
  - analyser les résultats de l'élève. Que les réussites soient encouragées et que les erreurs soient analysées afin d'être dépassées,
  - utiliser toutes les techniques d'expression à maîtriser dans une société en perpétuelle mutation,
  - favoriser l'analyse et l'exploitation de situations concrètes,
  - éduquer à la solidarité sociale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements scolaires,
  - faire participer les élèves à l'élaboration et à la réalisation de projets,

- amener les jeunes à s'exprimer avec franchise et sans agressivité, à assumer la responsabilité de leurs actes ;
- une pédagogie qui a pour objectif de lutter contre l'échec scolaire en utilisant entre autres la remédiation, le tutorat, le travail en équipe, la participation à la gestion de l'école, les échanges interclasses, les auto-évaluations, les services de prévention et de guidance du centre PMS,...
- une pédagogie qui donne le goût de l'effort et de sa nécessaire continuité ;
- une pédagogie qui permette au terme des études de disposer d'une compétence globale faite de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être.

### **3. Un projet communal basé sur l'échange, la collaboration et la concertation.**

- Les écoles communales verviétoises fonctionnent en collaboration étroite avec les différents services communaux. Ceux-ci apportent, quand cela leur est demandé, l'aide de la Ville dans les réalisations de divers projets.
- Le travail en équipe et la concertation entre enseignants et directions sont régulièrement organisés. Ils permettent de réaliser des projets communs et de garantir la cohérence des projets éducatifs et pédagogiques.
- Un conseil de participation est organisé dans chaque école. Il réunit direction, pouvoir organisateur, enseignants, parents, personnel administratif, technique et des représentants de l'environnement social, culturel et économique.

### **4. Un projet communal avec des méthodes, des approches et des pratiques pédagogiques.**

Pour atteindre ces objectifs, l'enseignement fondamental communal verviétois privilégie les méthodes, approches et pratiques pédagogiques qui :

- donnent du sens à l'école et aux apprentissages : les activités de classe s'enracinent le plus souvent possible dans le vécu des élèves et leur environnement ;
- mettent l'activité de l'enfant lui-même au centre de l'apprentissage afin qu'il construise lui-même ses connaissances et sa personnalité ;
- favorisent la solidarité et la coopération entre enfants, entre enfants et enseignants, entre enseignants, entre enseignants et parents,...
- assurent le plus de continuité possible entre les apprentissages, les classes, l'école et la famille, l'école et son environnement,...

L'organisation de l'enseignement fondamental ordinaire prévoit quatre cycles où l'enfant progresse à son rythme : de l'entrée à l'école maternelle à 2 ans et demi à 5 ans, de 5 ans à la fin de la deuxième primaire, les troisième et quatrième primaire, les cinquième et sixième primaires.

Toute notre organisation scolaire consiste à favoriser l'épanouissement maximum de l'élève et à prévenir l'échec scolaire.

L'évolution de l'élève est toujours envisagée dans une perspective positive : chaque événement de sa vie d'apprenant est analysé, soutenu et utilisé comme tremplin pour un nouveau pas en avant.

### **Les Programmes utilisés.**

Les programmes de l'enseignement ordinaire sont ceux de la Ville de Verviers pour l'enseignement primaire en français, mathématiques, histoire/géographie et sciences, ceux du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces et les socles de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une attention particulière est portée et accordée :

- à l'étude de l'histoire de Verviers,
- à la découverte du patrimoine culturel et architectural Verviers,
- à l'éducation au respect de l'environnement,

- à l'éducation aux économies d'énergie, aux tris des déchets et
- au rappel du sacrifice des victimes de toutes les formes de totalitarisme

### **Les priorités de l'enseignement maternel.**

- L'école maternelle est une période extrêmement importante dans la vie de l'enfant.
- Elle contribue largement à la construction des apprentissages et des structures fondamentales de la personnalité. Elle n'est pas seulement une préparation à l'école primaire, elle constitue une vie en soi tout à fait spécifique.
- Elle développe les apprentissages cognitifs, sociaux, linguistiques, affectifs et psychomoteurs afin d'accéder aux apprentissages de base.
- Elle cherche à déceler les difficultés rencontrées par les enfants et à y apporter des remédiations adéquates.
- Il s'agit d'être attentif à la dynamique évolutive de chaque enfant et de lui porter un regard positif afin d'offrir à chacun des chances égales d'être stimulé, instruit, éduqué.

L'école maternelle favorise le développement global de l'enfant par :

- l'éducation psychomotrice pour rendre optimale la maturation physique et nerveuse de l'enfant et jeter les bases des apprentissages ultérieurs ;
- l'autonomie et l'initiative en apprenant aux enfants à faire des propositions, à faire des choix individuels et collectifs, à prendre des décisions dans le but de s'affirmer dans le respect des autres ;
- l'expression et le jeu sous toutes leurs formes et la créativité dans tous les domaines ;
- la curiosité en développant chez l'enfant le désir de voir, d'observer, de comprendre, de connaître, d'apprendre et
- La socialisation en plaçant progressivement l'enfant dans des situations de découverte des relations sociales, de communication et de coopération.

### **Pédagogie active et fonctionnelle.**

L'école maternelle pratique une pédagogie active et fonctionnelle. Elle privilégie des démarches plaçant l'activité de l'enfant au centre d'un processus d'apprentissage dont les structures sont notamment des classes-ateliers, des groupes d'enfants d'âges différents...

Elle donne à chaque enfant la possibilité de construire sa personnalité en lui aménageant un environnement riche en stimulations et en relations sociales.

### **Liaison avec l'école primaire.**

Le passage des élèves de l'école maternelle à l'école primaire doit se faire de manière harmonieuse, sans rupture en assurant la continuité du développement de chaque enfant. Pour ce faire, il doit exister, en fonction de la spécificité des écoles, une collaboration étroite entre les enseignants des deux niveaux notamment par l'organisation d'activités communes.

### **Les priorités de l'enseignement primaire.**

- Dans le prolongement de l'école maternelle, l'école primaire contribue elle aussi largement à la construction des apprentissages et des structures fondamentales de la personnalité de l'enfant.
- Elle privilégie l'observation directe, l'expérimentation effective et la réflexion. L'enfant est confronté à la résolution de problèmes de vie (dans le cadre de projets par exemple).
- Elle développe les capacités d'observation, d'analyse, de curiosité et de jugement des enfants.
- Comme l'école maternelle, l'enseignement primaire pratique une pédagogie active, interdisciplinaire et fonctionnelle. Celle-ci sera fondée sur les activités des élèves,

activités qui prennent leurs sources dans les multiples problèmes suscités par des situations de vie.

- Dans le but de favoriser le progrès scolaire et l'épanouissement de la personnalité de chacun, l'école primaire valorise une pédagogie de la réussite pour permettre notamment à chaque enfant de maîtriser toutes les compétences de base. Celle-ci diversifie les stratégies pour assurer aux élèves une formation personnalisée (pédagogie de soutien, de remédiation, de dépassement, autoformation, pédagogie par contrat,...)
- Elle favorise l'entraide des élèves et développe le sens de la solidarité par le travail d'équipe, la coopération, la pratique du monitorat, les groupes verticaux...

L'école primaire apprend à apprendre et favorise :

- l'expression et le développement corporels. Il s'agit de poursuivre et parfaire l'éducation psychomotrice de l'enfant (prise de conscience du schéma corporel, perception du temps et de l'espace, sens du rythme...) visant au développement harmonieux de l'esprit et du corps, par la pratique d'activités ludiques et sportives ;
- la communication en apprenant à analyser les différents médias, à maîtriser différents langages et à s'exprimer à travers ceux-ci. La connaissance du français étant une condition essentielle de l'épanouissement intellectuel, culturel et social de chacun, l'enseignement primaire accorde à la maîtrise de la langue orale et écrite une place privilégiée ;
- les habiletés mentales en apprenant non seulement à restituer conformément, mais aussi et surtout à observer, à analyser, à comprendre, à appliquer, à synthétiser, à évaluer, à créer, à critiquer... ;
- l'autonomie et l'initiative, la responsabilité et l'efficacité en apprenant à prévoir, à organiser, à cogérer des projets...

### **Liaison primaire-secondaire.**

L'école primaire veille à faciliter la transition entre les deux dernières années primaires et l'enseignement secondaire.

### **L'évaluation pédagogique.**

L'évaluation porte sur les savoirs (ensemble de connaissances acquises par une activité mentale suivie), les savoir-faire (habiletés à résoudre des problèmes) et les savoir-être (manières dont les élèves expriment leur personnalité et se comportent avec les autres).

### **L'enseignement spécialisé.**

- L'enseignement spécialisé verviétois adapte son action pédagogique aux possibilités des jeunes qui lui sont confiés. Il permet de rencontrer les besoins spécifiques des élèves en difficulté d'apprentissage et vise à leur épanouissement personnel.
- L'élève y évolue comme dans l'enseignement ordinaire, à son rythme, grâce à un encadrement pédagogique favorisant une individualisation des apprentissages.
- Du personnel paramédical complète l'équipe éducative (logopède, kinésithérapeute et puéricultrice).
- Comme dans l'enseignement ordinaire, l'enseignement spécialisé intègre les objectifs des missions de l'enseignement.
- Notre enseignement communal verviétois accueille des élèves de type 8 (troubles d'apprentissage). Des classes destinées à des élèves présentant des troubles de dysphasie viennent en compléter l'offre. De plus, de nombreux projets d'intégration sont mis en place avec des écoles d'enseignement ordinaire. Dans le prolongement de l'école maternelle, l'école primaire contribue elle aussi largement à la construction des apprentissages et des structures fondamentales de la personnalité de l'enfant.

## **5. Un projet communal contenant une évaluation continue et des conseils de classe.**

L'évaluation est continue et formative, c'est-à-dire qu'elle vise davantage à aider les enfants à surmonter leurs difficultés qu'à les sanctionner. L'évaluation formative doit aider l'enfant à acquérir connaissances et compétences. Un enfant qui, à la fin d'un cycle, ne maîtrise pas les compétences indispensables, sera maintenu dans ce cycle sur base de l'examen de son dossier par l'équipe éducative et bénéficiera d'une année complémentaire comme le prévoit l'article 15 du décret du 24.07.1997.

Des rencontres régulières réunissant le représentant du pouvoir organisateur, la direction, l'équipe pédagogique et/ou les représentants des Centres PMS permettent d'établir le bilan des acquis et d'analyser les causes des difficultés d'apprentissage ; elles permettent de déboucher sur la mise en œuvre d'une remédiation adaptée et la vérification de la pertinence de cette dernière. Les conseils de classe décident des passages de cycle et de l'obtention du Certificat d'Etudes de Base (C.E.B.).

### **Examens et bulletins.**

Les apprentissages des élèves sont aussi régulièrement évalués et leurs résultats sont communiqués aux parents par le biais de quatre bulletins par année scolaire qui permettent d'apprécier les progrès.

En fin de cycle 5/8 et en fin de quatrième année, les élèves participent à une évaluation commune à toutes les écoles communales verviétoises.

Les élèves de sixième année participent à une évaluation externe certificative organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour obtenir le Certificat d'Etudes de Base donnant accès à l'enseignement secondaire.

### **Liaison école – famille.**

L'itinéraire scolaire et social de l'enfant se construit dans le triangle Ecole – Famille – Elève. Des contacts réguliers et fonctionnels entre l'école, la famille et l'élève sont nécessaires et ce, dans un climat de confiance réciproque. Chaque début d'année scolaire, une réunion de présentation de l'année scolaire aux parents sera effective dans chaque établissement.

### **Formation continuée des enseignants.**

Les enseignants sont régulièrement invités à participer à des formations continuées. Elles sont organisées par l'inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ou encore par l'Ecole Supérieure de Pédagogie de Liège.

## **B. Etablissements d'enseignement artistique.**

### **L'Académie des Beaux-Arts.**

#### **Objectifs généraux et philosophie de notre enseignement.**

Dans le domaine des Arts Plastiques, Visuels et de l'espace, l'Académie des Beaux-Arts de Verviers dispense un enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Les objectifs généraux de notre enseignement ont pour ligne directrice de :

1. Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques dans les diverses disciplines organisées dans l'établissement.

2. Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle.
3. Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur.

Notre enseignement s'adresse aux personnes désireuses de se réaliser dans un contexte culturel et une structure scolaire. Les cours sont dispensés par des artistes-enseignants dont l'objectif prioritaire est de donner les connaissances nécessaires à l'élaboration d'une création artistique personnelle. Notre population scolaire se compose de personnes issues de milieux et d'âge différent désireuse de s'épanouir dans une pratique artistique.

Notre projet pédagogique et artistique s'inscrit parfaitement dans ces objectifs généraux qui visent en priorité le respect et la sensibilité de l'élève, basé sur la créativité et la recherche en lui proposant dans les techniques diverses des exercices adaptés à l'âge de l'élève et aux expressions du langage plastique.

**Nous mettons en place des structures qui permettent :**

La considération et le respect entre les différents partenaires de l'école ;  
une continuité des matières lors des passages de classes par des projets d'ateliers ;  
une ouverture vers l'extérieur par des expositions, des conférences ;  
un décloisonnement entre les différents cours ;  
une collaboration avec des institutions et des associations de la région permettant entre autres l'intégration des plus défavorisés ;  
d'amener les élèves à s'approprier des savoirs et acquérir des compétences qui les rendent aptes à pratiquer leur art et à prendre une place active dans la vie culturelle de la région ;  
d'assurer la continuité du pluridisciplinaire enfant jusqu'aux ateliers spécifiques ;  
d'instaurer un climat convivial, de bonne entente, de bienveillance, ...  
d'apprendre à nos élèves à devenir curieux.

**Nous souhaitons :**

Valoriser et former les acteurs de demain ;  
favoriser une série d'activités non limitées ayant un intérêt pédagogique et culturel ; organisation d'expositions, de conférences, de visites, de vernissages, ...  
responsabiliser les élèves et respect du matériel ;  
intégrer les plus défavorisés dans la société par l'art ;  
mettre en évidence l'importance de l'art de notre société.

**Pour y parvenir :**

Chaque professeur ayant sa façon de faire en fonction de ses connaissances et sensibilité, nous établissons des passerelles entre les différents univers des ateliers et de chaque acteur de ces ateliers.

On amène l'élève à se découvrir lui-même par une pratique artistique et des rencontres et échanges avec élèves et professeurs.

Nous favorisons l'émulation entre les élèves par des partages, des mises en commun de leurs réalisations.

Nous encourageons chacun à parler de son travail.

Nous mettons la technique au service des projets des élèves.

Nous prenons en considération les différences d'âge, d'origine, de pré acquis, philosophique, ... dans les discussions, échanges individuels. Nous proposons des exercices ouverts. Les élèves amènent leurs sujets, ...

Nous évitons les aprioris au niveau esthétique ou au niveau du résultat final, du sujet, ...

Les élèves étant demandeurs d'acquisition de techniques, les professeurs partagent leur savoir technique et artistique pour les faire évoluer.



*L'académie est un lieu d'apprentissage, mais aussi de travail. C'est par l'expérimentation que se fait aussi l'apprentissage.*

## **Le Conservatoire.**

Le Conservatoire de Verviers souscrit pleinement aux finalités de l'enseignement artistique telles qu'exprimées à l'article 3 du Décret organisant l'enseignement artistique à horaire réduit, à savoir :

1° concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des langages et pratiques artistiques qui leur sont accessibles et qui correspondent à leurs capacités physiologiques et intellectuelles ;

2° donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre les quatre socles de compétence et, in fine, l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle ;

3° offrir un enseignement de « haut niveau » préparant les élèves qui le souhaitent à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur.

D'autre part, le Conservatoire permettra aux étudiants, par le biais d'ateliers, de cours d'ensembles, d'auditions, de spectacles, de rencontres interdisciplinaires, de devenir des acteurs autonomes de la vie culturelle régionale en s'insérant dans des groupes déjà formés ou en ayant les capacités d'en développer de nouveaux.

La Ville de Verviers organise au sein du Conservatoire un enseignement artistique à horaire réduit dans les trois domaines suivants : la musique, les arts de la parole et du théâtre, la danse.

Le projet pédagogique du Conservatoire de la Ville de Verviers - dans le sens d'une réflexion sur son sens et sa légitimité -, est harmonisé sur trois grands axes :

1. **l'humanisme**, c'est-à-dire l'accomplissement et le dépassement de soi-même par :

- le développement de la confiance en soi, en ses capacités créatives, en son rôle social ;
- la pratique de disciplines artistiques exigeantes (haute technicité, cursus particulièrement long, ...) ;
- la compréhension de l'Art dans toute sa diversité sociale, culturelle, géographique et historique ;
- l'apprentissage de l'autonomie (apprendre à apprendre) ;
- l'ouverture vers le monde extérieur et la collaboration avec tous les acteurs de la vie culturelle ;
- la découverte, la conscience et l'enrichissement du bonheur né des pratiques collectives et des relations interdisciplinaires.

2. **la tolérance**, c'est-à-dire, l'apprentissage du respect de « l'autre » (quelles que soient ses différences artistiques, physiques, raciales, culturelles, philosophiques, religieuses ou politiques) par :

- la recherche d'un équilibre dans les relations existant entre les différents partenaires (respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, regard, écoute, ...) ;
- la responsabilisation individuelle vis-à-vis du groupe (orchestre, ballet, théâtre, etc.) ;

- l'accueil, l'ouverture, la communication, le dialogue, l'intégration, l'amitié, la fraternité et la solidarité.

3. **La liberté et la responsabilité** (notamment pédagogiques) acquises par :

- le dialogue à tous les niveaux (élèves, parents, collègues (notamment au sein des conseils),  
pouvoir organisateur (par exemple en Co.Pa.Loc, services d'inspection) ;
- le principe d'évaluation continue ; - le concept : « de l'élève naît le projet d'école... »,  
et non  
l'inverse ;
- la conception et l'accomplissement d'un projet d'école, en ce compris l'élaboration de  
structures et de programmes de cours ;
- l'auto-évaluation constante de la façon dont le projet d'école tend à réaliser ce projet éducatif.

PROJET soumis au Conseil communal